

raison assurer la subsistance de 11 personnes dans une ferme familiale. Il ne pouvait y arriver bien entendu, à moins que les 10 autres personnes de la famille ne travaillent d'arrache-pied. Et pourtant la meilleure solution que nous trouvons maintenant, c'est d'obliger ces gens à quitter la terre et de les envoyer à la ville. La seule chose dont les membres de cette famille soient capables, à part de faire d'excellents Canadiens, c'est de voir à la bonne marche d'une ferme. C'est ce qu'ils ont fait.

Maintenant, à cause de leurs difficultés avec un organisme du gouvernement fédéral, ils sont obligés de faire appel à l'assistance sociale. Aucune de ces 11 personnes n'avait jamais connu cela mais ils en sont tous là maintenant. Imaginez la chose: 11 personnes confiées à l'assistance sociale. Est-ce là une politique judicieuse de la part d'un gouvernement bien avisé, surtout d'un gouvernement qui se dit libéral ou de la gauche? Des choses de ce genre se voient tous les jours.

En quoi ces remarques se rattachent-elles au bill? Elles s'y rattachent de la façon suivante. Les ministériels ne sont pas les plus compétents pour gérer des fermes ou pour dire aux cultivateurs comment faire. La tâche du gouvernement est de nous trouver des marchés pour notre grain et pour notre bétail, et de créer le climat qui permette aux petits agriculteurs de fonctionner indépendamment. Aucun régime gouvernemental n'aurait amené ces 11 personnes à collaborer entre elles plus étroitement qu'elles ne l'ont fait. Ce n'est pas par des lois qu'on pourrait amener ainsi 11 personnes à vivre heureuses et en santé, et à travailler ensemble dans un milieu rural nouvellement aménagé. Le gouvernement s'est montré sans cœur envers des gens dont le seul crime était d'avoir remboursé la banque avant le gouvernement fédéral.

J'ai demandé à un témoin au comité permanent de l'agriculture ce qui serait arrivé si les intéressés avaient remboursé le gouvernement au lieu de la banque. Bien entendu, on a répondu que la banque aurait procédé à la saisie. La ferme vaut \$45,000 ou \$50,000 et la banque l'aurait acquise au prix de \$6,000. Il semble que si l'office gouvernemental ne rentre pas dans ses fonds, il agira exactement comme la banque l'aurait fait. Pourquoi donc, monsieur l'Orateur? Croyez-m'en, lorsque je dis que l'office n'a jamais envoyé d'agent pour vérifier pourquoi cette famille de onze personnes qui travaillaient en collaboration n'avait pas pu honorer sa dette. On a simplement regardé les documents, sans faire d'enquête, et on a déclaré: «Nous voulons notre argent, ou bien sortez.» C'est une intervention aussi impitoyable dans les rouages de l'agriculture nationale que je trouve difficile à comprendre. Je suis contre.

Le bill se rattache aux fonctions de la Commission du blé. Je me hâte de dire que la Commission, au cours des années, a fonctionné efficacement. Seule une agence gouvernementale peut sans doute présider au commerce international d'un produit aussi important que le blé pour l'agriculture de l'Ouest. Je le répète, la Commission a fonctionné raisonnablement bien, mais ces dernières années, elle n'a pas maintenu vides les silos des agriculteurs. Parfois, je me demande si la Commission du blé sait ce que font les chemins de fer, si les chemins de fer savent ce que font les compagnies d'élevateurs et si les uns et les autres sont au courant des problèmes des cultivateurs.

La semaine dernière, alors que siégeait le comité des comptes publics, j'ai entendu des représentants de la Commission du blé discuter de la situation des élevateurs à Vancouver. La ville de Vancouver renferme plusieurs greniers-élevateurs et deux ou trois d'entre eux au moins sont vides. Après avoir posé des questions, j'ai cru comprendre que le Conseil des ports nationaux s'occupe de ces greniers-élevateurs. Il ne sait pas ce que la Commission du blé veut en faire et la Commission ne sait pas quel sort le Conseil des ports leur réserve. Parfois, alors que nous voudrions vendre du grain en Orient, nous nous trouvons incapables d'en faire la livraison.

• (5,50 p.m.)

Il est déjà assez difficile de le vendre sur un marché mondial surchargé. Nous le comprenons. Cependant, lorsque le blé s'accumule dans les Prairies et que les chemins de fer ne sont pas en grève, la Commission du blé, les chemins de fer et les préposés aux ports peuvent sûrement collaborer pour que chaque fois que 10 ou 20 navires attendent à Vancouver, les services seront disponibles pour les charger.

Je soulève la question parce que ce bill veut confier le seigle, la graine de lin et la graine de colza à la Commission du blé, outre le blé, l'avoine et l'orge. Si la Commission est occupée au point de ne pouvoir s'occuper convenablement du blé, de l'avoine et de l'orge, comment nous attendre à ce qu'elle s'occupe de trois autres céréales, le seigle, la graine de lin et la graine de colza? Ces trois céréales seront-elles placées dans la même catégorie que le blé? A l'heure actuelle, les cultivateurs de ma région utilisent la graine de colza comme culture marchande. Je suppose qu'une fois le bill C-238 adopté, la graine de colza sera traitée comme le blé. Elle ne sera plus une récolte marchande. Les agriculteurs devront attendre ou accepter une avance sur le blé. Ils ne sauront jamais ce que seront les paiements définitifs. Au lieu de disposer d'une récolte commerciale, ils devront attendre. Ils ne pourront compter sur cette source d'argent comptant pour payer leurs dépenses courantes.

Il semble que des rénovations mineures aux élevateurs de Vancouver permettraient d'y entreposer la graine de colza. Serait-il avantageux pour la Commission du blé de faire servir les élevateurs à l'entreposage de colza au lieu du grain? Ils ne servent pas à l'entreposage du blé en ce moment. Les autorités du port m'ont dit ne pas connaître les intentions de la Commission. J'ignore si la Commission les consulte pour le chargement du grain d'exportation à bord des navires.

Nous devrions bien examiner l'agriculture. Cette industrie devrait être coordonnée. Quelqu'un, au ministère de l'Agriculture, devrait faire le joint entre ses différentes branches. Si les cultivateurs doivent produire du blé, on devrait savoir dans une certaine mesure si on pourra le vendre. S'ils doivent passer du blé au colza, de même on devrait savoir si on pourra le vendre. Il reste encore beaucoup de recherches à faire. Le régime est déjà bien assez rigide. Peut-être la Commission du blé devrait-elle avoir plus de pouvoirs et d'occasions de trouver des marchés internationaux. A plus d'une reprise à la Chambre, on a déclaré que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) ou le ministre responsable de la Commission du